

**COMMISSION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES FINANCES,
LES SERVICES ADMINISTRATIFS ET LE CAPITAL HUMAIN**

**ÉTUDE PUBLIQUE SUR LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR
GÉNÉRAL DE LA VILLE POUR L'EXERCICE 2005
ET LE 1^{ER} TRIMESTRE 2006**

RAPPORT DE CONSULTATION ET DE RECOMMANDATIONS

RAPPORT DÉPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL LE 19 JUIN 2006

Montréal 

**Commission du conseil municipal sur les finances,
les services administratifs et le capital humain**

Service des affaires corporatives

Direction du greffe

Division du soutien aux commissions et comités du conseil

275, rue Notre-Dame Est - Bureau R.134

Montréal (Québec) H2Y 1C6

Téléphone: 872-3770 Télécopieur: 872-9964

Président

M. Bertrand A. Ward

Arrondissement Pierrefonds-
Roxboro

Vice-Président

M. Claude B. Piquette

Arrondissement Outremont

Membres

Mme Maria Calderone

Arrondissement Rivière-des-
Prairies—Pointe-aux-Trembles

M. Laval Demers

Arrondissement Saint-Laurent

M. Jean-Marc Gibeau

Arrondissement Montréal-Nord

Mme Line Hamel

Arrondissement Sud-Ouest

M. François Purcell

Arrondissement Rosemont—La
Petite-Patrie

Mme Lise Zarac

Arrondissement LaSalle

Montréal, le 19 juin 2006

Monsieur Marcel Parent
Président du conseil municipal
Hôtel de Ville de Montréal

Monsieur le président,

Conformément au *Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009)*, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission du conseil municipal sur les finances, les services administratifs et le capital humain, le rapport de l'étude publique tenue le mardi 30 mai 2006 sur le rapport du vérificateur général de la Ville pour l'exercice 2005 et le 1^{er} trimestre 2006, ainsi que les recommandations de la commission adoptées ce même jour.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Président,

Le secrétaire-rechercheur,

original signé

original signé

Bertrand A. Ward

André Maisonneuve

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Introduction	4
Le processus d'étude publique	4
Étude du rapport du vérificateur général de la Ville pour l'exercice 2005 et le 1 ^{er} trimestre 2006	
Mise en contexte	5
Un aperçu du rapport du vérificateur général	6
Questions et commentaires du public	10
Commentaires des membres de la commission	11
Le vérificateur interne de la Ville	13
Recommandations	14
Annexe	19
Intervenant à l'assemblée	
Liens Internet à consulter	

INTRODUCTION

Tel que prévu à son calendrier d'activités, adopté par le conseil municipal à sa séance du 27 mars 2006 (CM06 0171), la Commission du conseil municipal sur les finances, les services administratifs et le capital humain a tenu une assemblée publique le 30 mai 2006 sur l'étude du rapport du vérificateur général de la Ville pour l'exercice 2005 et le 1^{er} trimestre 2006. Lors de cette assemblée, le vérificateur général de la Ville, M. Michel Doyon, a présenté les principales constatations et recommandations de son rapport relativement aux pratiques de gestion et d'optimisation des ressources. À la suite d'une suspension de ses travaux, la commission a adopté, à l'unanimité des membres présents, ses recommandations ce même jour.

LE PROCESSUS D'ÉTUDE PUBLIQUE

Près de 425 personnes œuvrant, entre autres, dans les domaines de l'administration et les finances publiques, la gouvernance et la recherche universitaire ont été invitées à participer. De plus, l'ensemble des maires d'arrondissement, des conseillers de ville et d'arrondissement, des directeurs d'arrondissement et des directeurs des services corporatifs ont également reçu une lettre d'invitation. Au total, plus de 600 personnes ont été avisées de la tenue de cette étude. D'autre part, un communiqué de presse a été transmis à tous les médias et un avis public a été diffusé dans deux grands quotidiens montréalais, un anglophone et un francophone de même que sur le site Internet de la Ville. Ces documents précisaient la date de la séance publique de la commission ainsi que les modalités de participation du public.

L'assemblée publique comportait une période de questions et de commentaires réservée au public. Environ 35 personnes ont assisté à l'assemblée et un citoyen est intervenu. Le directeur général, M. Robert Abdallah, ainsi que plusieurs directeurs de services, ont répondu aux questions des membres de la commission.

Lors de la tenue de ses travaux, la commission a pu compter sur la collaboration de M. Michel Doyon, vérificateur général, de M. Robert Duquette, chef de division, optimisation des ressources, et de M. Bruno Marcil, chef de division, vérification informatique. Cette consultation a nécessité à la commission deux séances de travail afin d'étudier le rapport et de préparer les recommandations.

Le présent document peut être consulté sur la page Internet des commissions à www.ville.montreal.qc.ca/commissions de même qu'à la Division du soutien aux comités et commissions du conseil de la Direction du greffe, bureau R-134 de l'Hôtel de ville. Pour toute demande d'information sur ce rapport, communiquez

avec le secrétaire-recherchiste de la commission, par téléphone, au (514) 872-3770, ou par courriel, à commissions_greffe@ville.montreal.qc.ca .

ÉTUDE DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL POUR L'EXERCICE 2005 ET LE 1^{ER} TRIMESTRE 2006

Mise en contexte

En vertu des dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, le vérificateur général de la Ville de Montréal a déposé au conseil municipal, le 23 mai 2006, son rapport pour l'ensemble de ses travaux lesquels ont porté sur la vérification financière de la Ville, pour l'exercice 2005, et sur les pratiques de gestion et d'optimisation des ressources pour la période du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006. Les travaux de la commission ont porté sur ce dernier volet du rapport.

Par ailleurs, mentionnons que le vérificateur général a déposé son rapport au conseil municipal trois mois plus tôt que prévu par rapport au délai prescrit par la Loi, ce qui a permis à la commission de compléter ses travaux en juin. De fait, la *Loi sur les cités et villes* exige le dépôt du rapport sur les comptes et affaires de la Ville (autres que les états financiers) au plus tard le 31 août.

Le vérificateur a pour mandat d'évaluer la performance des principaux programmes, services et activités de la Ville sous l'angle de l'efficacité, l'efficience et l'économie des ressources financières. Au terme de cette démarche, il propose ses recommandations à l'Administration municipale. Les objectifs du vérificateur visent l'optimisation des pratiques de gestion, la réduction des coûts et, ultimement, l'amélioration des services aux citoyens.

Le vérificateur général, en collaboration avec la Direction générale, le vérificateur interne et le Comité de vérification, a mis en place une démarche de vérification continue et concertée impliquant les directeurs des arrondissements et des services corporatifs ciblés par ses travaux. Dans un premier temps, le vérificateur général discute de ses recommandations avec les directions concernées et, par la suite, celles-ci élaborent leur plan d'action assorti d'un calendrier de réalisation et le proposent au vérificateur général pour validation. Cette approche permet au vérificateur général et à la Direction générale de s'assurer que les plans d'action sont réalistes et que les recommandations sont appliquées. Depuis 2005, la Direction générale dispose d'un système informatisé nommé « Gestion des dossiers de vérification », qui lui permet d'effectuer un suivi des recommandations formulées par le vérificateur général. Les résultats illustrent le succès de ce partenariat: au 31 mars 2006, 94 % des recommandations énoncées en 2004 avaient été appliquées ou étaient en cours de réalisation alors que l'objectif annuel de l'Administration municipale est de 80 %.

Un aperçu du rapport du vérificateur général

Le lecteur souhaitant obtenir une description détaillée des constats et recommandations du vérificateur général ainsi que des plans d'action des arrondissements et des services corporatifs ciblés dans le cadre de ses travaux de vérification, est invité à consulter la page Internet suivante: www.ville.montreal.qc.ca/verificateur

Commentaires sur les suivis réalisés en 2004

- D'entrée de jeu, le vérificateur général rappelle à l'Administration municipale l'importance de finaliser son plan stratégique et de le diffuser dans les plus brefs délais auprès des cadres et des employés de la Ville. Les avantages d'un tel plan sont indéniables tant pour les élus que pour les gestionnaires de la Ville. Sa mise en œuvre permet, entre autres, de s'assurer que tous les enjeux importants sont pris en compte, qu'ils soient de nature politique ou qu'ils concernent le maintien et la réfection des infrastructures et des équipements.
- À ce plan global, le vérificateur général rappelle aussi la nécessité de finaliser les plans sectoriels qui s'y grefferont dont, notamment, ceux concernant la sécurité publique, le transport, l'habitation et particulièrement celui des technologies de l'information.
- D'autre part, la mise en production graduelle du système intégré de gestion de Montréal (SiMon) se poursuit malgré certains retards. L'implantation des volets « finance » et « approvisionnement » a été réalisée pour l'ancienne CUM et l'ancienne Ville de Montréal. La configuration des fonctionnalités « ressources humaines » et « paie » est en cours et devrait être terminée en 2007. Les délais d'implantation occasionnent des coûts supplémentaires évalués entre 5 et 7 M\$.

Résultats des mandats de vérification complétés en 2005

Les travaux du vérificateur général ont porté sur les 12 dossiers suivants :

- L'application des normes et des règlements à la station d'épuration des eaux usées. Par voie de délégation, la Communauté métropolitaine de Montréal a confié la responsabilité de la station à la Ville de Montréal, qui assume cette fonction par le biais du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement. La station traite environ 45 % des eaux usées traitées au Québec. Son système de désinfection au chlore n'a jamais été mis en marche en raison d'un moratoire imposé par le gouvernement du Québec à cause des risques environnementaux associés aux sous-produits de la chloration. Cela fait en sorte que les risques d'infection, au cours d'activités aquatiques (baignades, planche à voile, etc.), sont actuellement élevés sur plusieurs kilomètres en aval de la station. Le vérificateur général conclut que les normes et la réglementation sont dans l'ensemble respectées en ce qui a trait au phosphore, aux matières en suspension, aux surverses, aux cendres et aux émissions atmosphériques. En ce qui concerne les problèmes de contamination générés par les eaux usées, des mesures sont en voie d'être prises afin d'apporter les correctifs nécessaires.
- L'application OASIS. Cette application informatique a pour fonction principale de gérer la facturation des taxes foncière. Les revenus de ces taxes représentent environ 80 % des revenus de la Ville, soit plus de 3,160 G\$, d'où l'importance critique de cette vérification. La vérification a porté sur divers aspects liés à l'intégrité, la disponibilité et la qualité de traitement des données. Il s'agissait d'évaluer les opérations portant, notamment, sur la sécurité du système, les contrôles d'accès par les employés, les accès à distance, le plan de contingence en cas d'interruption du service et la stratégie de copies de sûreté des données. Le vérificateur général conclut que les contrôles en place sont adéquats et que les améliorations techniques requises sont en cours d'implantation.
- Le contrôle des rejets industriels. En vertu de diverses dispositions, la *Loi 170* permet à la Ville de Montréal d'intervenir auprès des entreprises de façon à assurer le contrôle et la réduction des rejets toxiques dans l'atmosphère et dans les réseaux d'égouts et les cours d'eau (eaux usées). La vérification a consisté à évaluer les contrôles exercés par la Ville en vue d'assurer l'application des principales dispositions de la loi. Des retards ont été constatés quant à l'émission des permis, aux visites périodiques d'entreprises et aux suivis des cas de non-conformité. Les plans d'action préparés par les directions concernées du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement portent principalement sur les mesures administratives (informatiques ou autres) à mettre en place afin d'évaluer plus précisément le potentiel de pollution des entreprises et de consolider le suivi des visites périodiques des sites problématiques.

- e-Cité : la stratégie du volet Internet. Le projet e-Cité est une initiative importante de la Ville de Montréal en vue d'offrir un meilleur accès aux services de la Ville à toutes les clientèles. Le projet soulève un enjeu important, celui de la sécurité informatique. L'étude d'un expert a notamment permis de découvrir un certain nombre de vulnérabilités informatiques liées aux prestations électroniques de services. La question de la protection des renseignements personnels et des données a également été soulevée. Le vérificateur général mentionne être satisfait des plans d'action produit par la Direction des communications et des relations avec les citoyens.
- La gestion de l'entretien des immeubles. Entre 2002 et 2004, le parc immobilier de la Ville comptait environ 1400 unités et l'estimation de sa valeur de remplacement s'élevait à environ 3,5 G\$. Le parc comprend les casernes, les arénas, les bibliothèques, bureaux d'arrondissements, etc. Il s'agit d'un actif important qui permet d'assurer la fourniture de nombreux services aux citoyens. La Ville a donc le devoir d'en assurer la pérennité en procédant à son entretien. Il s'avère que le déficit global d'entretien du parc immobilier a été estimé à environ 300,0 M\$. Les constats du vérificateur général portent, entre autres, sur la méconnaissance de la *Politique sur les équipements et infrastructures* de la part des gestionnaires d'immeubles de la Ville et sur l'absence d'information détaillée concernant l'état réel de conservation des immeubles. En réponse au vérificateur général, la Direction générale prévoit, d'ici novembre 2006, l'élaboration d'un cadre d'évaluation commun permettant d'évaluer l'état de conservation des immeubles. Pour sa part, la Direction des immeubles du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine prévoit la préparation d'un plan d'action assorti de stratégies budgétaires dans le but de réduire le déficit d'entretien accumulé et d'atteindre un entretien annuel optimal qui tient compte des normes de l'industrie.
- La gestion des matières résiduelles. En vertu de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*, la Ville de Montréal devra valoriser 60 % de ses matières résiduelles d'ici 2008. En 2003, le pourcentage total (toutes matières confondues) des matières récupérées en vue de leur valorisation était de 18 %; il était de 19 % en 2004. Les taux de récupération par le biais de la collecte sélective sont quelque peu plus encourageants bien qu'ils stagnent autour de 33 et 34 % pour les années 2002, 2003 et 2004. Le vérificateur a estimé à 230 \$ le coût moyen de récupération d'une tonne de matières résiduelles. Il observe cependant une grande variation des coûts entre les arrondissements. Par exemple, il en coûte 287 \$ aux arrondissements de l'ancienne Ville de Montréal pour la récupération d'une tonne. D'autre part, les sommes versées à l'entrepreneur responsable du traitement des matières au Complexe environnemental St-Michel sont passées de 2,8 M\$ (54,55 \$ la tonne) en 2000 à 6,3 M\$ (95,05 \$ la tonne) en 2004. Fait surprenant, les municipalités de Québec et de Sherbrooke

auraient conclu des ententes à coût nul pour le traitement de leurs matières. En réponse aux constats du vérificateur général, diverses mesures seront mises en places par le Service des infrastructures, du transport et de l'environnement. Entre autres, le Service procédera, dans le cadre de son Plan directeur de gestion des matières résiduelles, à une analyse des coûts et des options s'offrant à la Ville en prévision du renouvellement des contrats de traitement des matières (2006).

- Les mesures d'urgence 9-1-1. Le centre d'urgence 9-1-1, sous la responsabilité du Service de police de la Ville de Montréal, traite les appels d'urgence (1,4 million en 2004) et les achemine aux différents intervenants concernés. Le vérificateur général constate que le centre assure une gestion adéquate de ses activités notamment au chapitre de l'accessibilité des services offerts, de l'évaluation de la qualité des services et des contrôles informatisés assurant l'intégrité et la disponibilité des données.
- Le paiement par cartes et les solutions Web. Dans le cadre de ses activités financières, la Ville de Montréal accepte divers modes de paiement dont les chèques, les cartes de crédit et de débit et les virements électroniques. Le projet e-Cité a la particularité d'autoriser les paiements par Internet, dont l'administration a été confiée à une institution financière. À la suite des recommandations du vérificateur général, le Service des finances et la Direction des communications et des relations avec les citoyens mettront en œuvre diverses mesures de contrôle afin d'assurer la confidentialité et la sécurité des informations. Ces mesures permettront aussi d'évaluer les produits et services payables par Internet et d'analyser le risque financier que comporte ce type de transaction.
- L'enlèvement des graffitis sur le domaine privé. Le comité exécutif a accordé, en 2005, un budget de 1 M\$ à l'Unité graffiti pour coordonner un projet pilote d'enlèvement des graffitis sur le domaine privé. La vérification a permis de mettre en évidence un certain nombre de lacunes au niveau de la gestion du projet. Des problèmes d'interprétation de la réglementation ont retardé indûment le début des travaux d'enlèvement des graffitis situés dans le périmètre touristique de l'arrondissement Plateau-Mt-Royal. De plus, les coûts d'enlèvement se sont élevés à 215 000 \$ alors que ceux de la gestion des travaux ont atteint 171 000 \$, un bilan désastreux souligne le vérificateur général. L'Unité de la propreté et de l'entretien de Montréal s'est vu confier la tâche, par la Direction générale, de préparer des plans d'action visant à corriger la situation. Il est prévu, entre autres : de revoir le partage des responsabilités entre les arrondissements afin d'améliorer leur degré de collaboration; de réviser le cadre réglementaire pour faciliter son application; de mettre sur pied un comité de suivi avec les arrondissements du centre-ville; et, finalement, d'évaluer le programme d'enlèvement des graffitis sur la base d'indicateurs tels que les coûts et la superficie traitée.

- Le regroupement de serveurs informatiques. En 2004, la Ville possède un imposant parc informatique, soit environ 850 serveurs répartis dans plus de 350 bâtiments. Amorcée en 2004, la vérification relative au regroupement des serveurs s'inscrit dans le cadre d'une série de vérifications portant sur l'environnement informatique de la Ville de Montréal. Les études de faisabilité commandées par la Direction des technologies du Service des services administratifs montrent que la consolidation des serveurs et leurs regroupements de même que la normalisation des environnements technologiques auront pour effet de générer des économies non négligeables, soit environ 6,5 M\$ sur une période de 5 ans.
- La rémunération des élus municipaux. Au moment de la vérification, aucune unité administrative à la Ville de Montréal n'avait de vue d'ensemble sur la rémunération et les allocations des élus. À la suite de la recommandation du vérificateur général, la Direction du greffe a mis en place les contrôles appropriés afin d'assurer le respect des dispositions réglementaires et légales prévues au regard de la rémunération maximale permise pour chacun des élus locaux.
- Les travaux d'infrastructures effectués par les entreprises privées. Les nouveaux développements résidentiels exigent la construction d'infrastructures de base (égouts, rues, trottoirs, conduites d'aqueduc, lampadaire, etc.). La vérification visait à s'assurer que les travaux d'infrastructures effectués par les promoteurs soient conformes à la nouvelle réglementation de la Ville. Plus précisément, il s'agissait, notamment, de vérifier que l'imputation comptable des travaux à la charge de l'entrepreneur et ceux à la charge de la Ville soit correctement établie. L'adoption de cinq nouveaux règlements par les conseils municipal et d'agglomération est prévue (en mai ou juin 2006) afin de préciser certaines modalités, d'accélérer la réalisation des projets et d'attribuer aux parties leur juste part du coût des travaux.

QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Un intervenant s'est adressé à la commission. Il souhaitait obtenir des informations sur les modalités de répartition des budgets entre les arrondissements. M. Abdallah, directeur général, a fourni les explications requises.

COMMENTAIRES DES MEMBRES DE LA COMMISSION

La planification stratégique

La commission retient la recommandation du vérificateur général à l'effet que la Ville de Montréal se doit de finaliser son plan stratégique assorti d'un calendrier de réalisation et d'un cadre financier et que ce plan soit diffusé à tous les employés. La planification stratégique représente un enjeu majeur pour la Ville de Montréal. Les défis que la Ville devra mener à terme au cours des prochaines années, tant au niveau des finances municipales qu'à celui du renouvellement de sa main d'œuvre, auraient avantage à être définis et priorisés dans le cadre d'un plan.

Les technologies de l'information

Les enjeux stratégiques liés à la gestion intégrée et à la sécurité des technologies de l'information avaient été traités amplement par le vérificateur général dans son rapport 2004 (déposé au conseil municipal le 30 mai 2005). La commission y avait fait écho dans son rapport d'août 2005 en adoptant deux recommandations visant, d'une part, à accélérer la préparation d'un plan directeur et, d'autre part, à hausser le niveau de sécurité des systèmes d'information par l'adoption d'une politique à cet effet. Avec l'adoption par le comité exécutif de *la Politique de sécurité de l'information de la Ville de Montréal*, en mai dernier, la commission constate une avancée probante à ce chapitre. Il s'agit maintenant d'inciter les conseils d'arrondissement à emboîter le pas dans un avenir rapproché afin qu'ils adoptent ladite politique. Sans un consentement intégral de *toutes* les unités d'affaires, les orientations et les encadrements du domaine de la sécurité des technologies de l'information pourraient laisser place à des faiblesses. En outre, la commission note qu'un plan de sécurité relatif à la protection des systèmes informatiques, assorti d'un échéancier de réalisation et d'un cadre budgétaire, serait grandement souhaitable.

La gestion de l'entretien des immeubles

La question de la gestion des immeubles a soulevé maintes questions. Les membres de la commission s'étonnent de la méconnaissance de *la Politique sur les équipements et infrastructures* de la part des gestionnaires d'immeubles de la Ville. Ils s'interrogent sur l'absence d'information détaillée concernant l'état réel de conservation des immeubles. La sous-évaluation du déficit global d'entretien (300,0 M\$) est préoccupante et nécessite qu'un état de situation réaliste soit dressé afin que les priorités d'entretien soient davantage identifiées. Autrement, l'on risque de faire face à une détérioration accélérée de certains actifs, ce qui pourrait entraîner des dépenses coûteuses au cours des prochaines années. La date de tombée prévue pour la production d'un plan d'action, par la Direction des immeubles, afin de remédier à la situation a été fixée en juin 2007. La

commission partage le constat du vérificateur général à l'effet la date devrait être devancée.

La gestion des matières recyclables

L'écart entre l'objectif de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*, fixant à 60 % le taux valorisation des matières résiduelles d'ici 2008, et les résultats décevants obtenus par la Ville de Montréal à ce chapitre, préoccupent grandement les membres de la commission. De plus, l'ampleur des coûts de collecte et de traitement des matières résiduelles et les hausses anticipées lors du renouvellement de certains contrats soulèvent des interrogations. La commission est d'avis que les modalités de collecte doivent faire l'objet d'une analyse en terme de rendement et de coûts afin que la Ville puisse opter pour les solutions les plus avantageuses.

Le regroupement des serveurs informatiques

L'environnement informatique à la Ville de Montréal représente un enjeu majeur à plusieurs égards, nous en convenons tous. En plus de la sécurité et la fiabilité des données et des réseaux, la commission est d'avis, à l'instar du vérificateur général, que l'objectif des économies d'échelles au niveau des coûts d'exploitation et de formation doit aussi être priorisé par la Direction des technologies.

Le contrôle des inventaires : du boulon, aux équipements, en passant par les outils

Les magasins municipaux, sous la responsabilité du Service des services administratifs, assurent le contrôle de leurs inventaires par le biais d'un module de gestion informatisé (SiMon) dont l'implantation est en voie d'être complétée. Cependant, comment peut-on être assuré que les diverses procédures actuellement en place dans les arrondissements garantissent un contrôle uniforme et standardisé des stocks, qu'il s'agisse de boulons, d'équipements ou d'outils? La commission est d'avis qu'il y a lieu d'effectuer une vérification sur les procédures de gestion des stocks qui prévalent dans les arrondissements. La Ville et les arrondissements auraient avantage à obtenir un portrait de la situation accompagné d'un plan de redressement et, pourquoi pas, d'une politique de gestion des inventaires.

Les cadres en disponibilité

La commission estimait nécessaire d'effectuer un suivi sur le délicat dossier des cadres en disponibilité à la suite de l'étude qu'elle en avait faite en juin 2005. Rappelons que la commission avait recommandé que le plan de réaffectation des cadres administratifs vise l'utilisation optimale de leurs compétences et qu'un rapport semestriel sur l'évolution du nombre d'employés en disponibilité soit

déposé au comité exécutif par la Direction générale. Les discussions sur ce dossier, dans le cadre de la présente étude, confirment à la commission que le vérificateur général doit poursuivre son suivi relativement aux mesures mises en place par le Service du capital humain afin de réduire le nombre d'employés en disponibilité. La commission rappelle que l'existence d'employés en disponibilité génère des coûts notables à la Ville et a un impact négatif sur l'image de sa fonction publique.

Les libérations syndicales

Les libérations syndicales sont régies en vertu de divers articles de la convention collective des cols bleus. Ces articles stipulent les modalités de récupération des salaires versés par la Ville pour les périodes où les employés sont libérés pour activités syndicales. En 2004, le vérificateur général constatait, entre autres, des délais importants au chapitre de la facturation et de la perception des sommes dues par le syndicat. En réponse aux questions de la commission, le vérificateur général a expliqué qu'un suivi de ce dossier avait été effectué récemment et que des retards avaient été constatés en ce qui a trait à la facturation par la Ville des sommes dues par le syndicat.

LE VÉRIFICATEUR INTERNE DE LA VILLE

En marge de ses travaux sur l'étude du rapport du vérificateur général, la commission a eu l'opportunité de tenir une séance de travail avec le vérificateur interne, M. Denis Savard. Lors de cette séance, il a présenté sa mission ainsi que les principaux mandats qui ont retenu son attention au cours de la dernière année. En plus des services-conseils qu'il offre aux directions des arrondissements et des services corporatifs, les travaux du vérificateur interne portent notamment sur les dossiers suivants :

- l'identification et la gestion des risques;
- la conformité aux politiques, procédures, lois et règlements;
- la fiabilité et l'intégrité de l'information financière et de gestion;
- la protection des biens de la Ville de Montréal;
- l'utilisation économique et efficiente des ressources humaines et matérielles;
- la réalisation des objectifs et des buts établis pour les opérations et les programmes.

RECOMMANDATIONS

Les recommandations de la commission ont été adoptées à l'unanimité des membres présents lors de l'assemblée publique, le 30 mai 2006.

LA COMMISSION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES FINANCES, LES SERVICES ADMINISTRATIFS ET LE CAPITAL HUMAIN

REMERCIE le vérificateur général de la Ville de Montréal de même que son équipe pour leur collaboration et pour la qualité de la présentation;

REMERCIE M. Robert Abdallah et les directeurs de services présents pour leur participation à l'assemblée publique;

ET FAIT les recommandations suivantes au conseil municipal.

RECOMMANDATION GÉNÉRALE

Considérant que le rapport du vérificateur général propose un cadre élaboré de recommandations à l'intention des directeurs des arrondissements et des services corporatifs dans le but d'assurer une meilleure gestion des fonds publics;

Considérant que les recommandations contenues au rapport du vérificateur général visent, notamment, l'optimisation des pratiques de gestion, la réduction des coûts de l'administration municipale et, ultimement, l'amélioration des services aux citoyens par le biais de programmes et d'activités efficaces et efficients;

R-1

Que le conseil municipal poursuive la mise en œuvre de l'ensemble des recommandations contenues au rapport du vérificateur général avec la collaboration de la Direction générale, des directions d'arrondissement, du comité de vérification et du comité exécutif.

RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES

Concernant la planification stratégique

Considérant les défis auxquels la Ville de Montréal aura à faire face au cours des prochaines années, tant au niveau des finances municipales qu'à celui du renouvellement de sa main-d'œuvre,

Considérant l'impact d'initiatives majeures en matière de réhabilitation des infrastructures municipales et la volonté de la Ville de Montréal d'accroître la richesse collective par un développement économique respectueux de l'environnement;

Considérant que la planification stratégique constitue un enjeu majeur pour la Ville de Montréal;

R-2

Que l'Administration municipale finalise, dans les plus brefs délais, son plan stratégique, accompagné d'un calendrier de réalisation et d'un cadre financier pluriannuel, et qu'elle confie à la Direction générale le mandat de le diffuser largement à tous les employés de la Ville.

Concernant la gestion de l'entretien des immeubles

Considérant la valeur des actifs immobiliers de la Ville de Montréal et sa responsabilité d'en assurer la pérennité;

Considérant l'ampleur du déficit d'entretien constaté par le vérificateur général;

R-3

Que le conseil municipal mandate le Service de la mise en valeur du territoire afin qu'il accélère l'élaboration des lignes directrices, du programme et des stratégies budgétaires nécessaires à la réduction du déficit d'entretien accumulé et à l'atteinte d'un niveau d'entretien annuel optimal, en tenant compte des normes de l'industrie.

Concernant la gestion des matières résiduelles recyclables

Considérant l'objectif de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* fixant à 60 % le taux de valorisation des matières résiduelles du secteur municipal;

Considérant l'ampleur des coûts de la collecte et du recyclage des matières résiduelles domestiques;

R-4

Que le conseil municipal mandate le Service des infrastructures, du transport et de l'environnement afin qu'il procède à une analyse comparative des modalités et des coûts des contrats de collecte et de recyclage des matières résiduelles domestiques et que cette analyse soit effectuée en considérant l'atteinte des objectifs de 2008 de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et la recherche d'un traitement des matières recyclables à prix concurrentiel;

R-5

Que le Service des infrastructures, du transport et de l'environnement fasse rapport au conseil municipal afin de lui présenter les enjeux et les diverses options qui s'offrent à la Ville au chapitre des modalités et des coûts des contrats de collecte et de recyclage des matières résiduelles domestiques.

Concernant la consolidation des serveurs informatiques

Considérant que le parc informatique de la Ville de Montréal compte 850 serveurs répartis dans plus de 350 bâtiments;

Considérant les économies potentielles pouvant résulter de la consolidation de certains types de serveurs de la Ville (Unix et Intel), notamment, au chapitre des coûts d'exploitation (gestion et entretien) et de formation.

R-6

Que le Service des services administratifs accélère les regroupements des serveurs informatiques prévus à sa stratégie de consolidation et qu'il entreprenne des études de faisabilité concernant les autres types de serveurs présentement utilisés par la Ville de Montréal.

RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES (SUIVI DES ANNÉES 2003 ET 2004)

Concernant la sécurité des technologies de l'information

Considérant les enjeux stratégiques et légaux que représente la sécurité reliée aux technologies de l'information pour la Ville de Montréal en terme d'intégrité, de disponibilité et de confidentialité des données, et compte tenu de l'adoption récente de la *Politique de sécurité de l'information de la Ville de Montréal* par le comité exécutif,

R-7

Que le conseil municipal s'assure que les conseils d'arrondissement adoptent dès que possible la *Politique de sécurité de l'information de la Ville de Montréal* mise de l'avant par le comité exécutif en mai 2006;

R-8

Que la Direction générale présente au comité exécutif, en 2006, son plan de sécurité relatif à la protection des systèmes informatiques de l'ensemble de la Ville (de l'infrastructure aux données), accompagné d'un échéancier de réalisation et d'un cadre budgétaire.

Concernant le dossier des libérations syndicales

R- 9

Que le vérificateur général poursuive son mandat de vérification concernant les sommes dues à la Ville de Montréal au chapitre de la facturation relative au dossier des libérations syndicales.

RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES MANDATS DE VÉRIFICATION DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Considérant les coûts associés à l'existence d'employés en disponibilité et l'impact négatif de cette situation sur l'image de la Ville de Montréal et de sa fonction publique;

R-10

Que le vérificateur général examine la possibilité d'exercer auprès du Service du capital humain un suivi de son plan d'action relatif à la réduction du nombre d'employé en disponibilité.

R-11

Que le vérificateur général examine la possibilité d'effectuer un mandat de vérification portant sur la gestion des inventaires à la Ville de Montréal afin de s'assurer que cette gestion soit uniforme et standardisée.

ANNEXE

INTERVENANT À L'ASSEMBLÉE

M. Robert La Rose, représentant de Progrès Montréal

LIENS INTERNET À CONSULTER:

www.ville.montreal.qc.ca/verificateur

La page Internet du vérificateur général permet de consulter les rapports des dernières années ainsi que plusieurs liens utiles:

- l'Institut canadien des comptables agréés ;
- Information Systems Audit and Control Association ;
- le ministère des Affaires municipales et des Régions ;
- l'Ordre des comptables agréés du Québec ;
- The Institute of Internal Auditors.

www.ville.montreal.qc.ca/finances

La page Internet du Service des finances de la Ville de Montréal permet d'accéder à une foule d'informations en ligne dont la *Politique sur les équipements et infrastructures*.

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Les commissions permanentes du conseil municipal et du conseil d'agglomération sont des instances de consultation publique et reçoivent les commentaires ou les représentations de toute personne à l'égard des objets inscrits à leur programme d'activités. Elles peuvent procéder aux consultations qu'elles jugent appropriées, dans leur champ de compétence respective. Elles exercent également un droit d'étudier tout autre sujet connexe relevant de son secteur d'activité et de sa compétence dont les enjeux sont importants pour les citoyens.